Sociétaire : n° 4645606M **FEDERATION FRANCAISE DE VOILE**

ATTESTATION D'ASSURANCE -

MAIF atteste que **JEAN ROBILLARD licence n° 0507753K** est assuré au titre du contrat n°4645606M souscrit à effet du et garantissant sa Responsabilité civile en **raison des dommages garanties aux Tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées**

Embarcation d'une longueur de coque inférieure à 24 mètres

Principaux montants des garanties

> Dommages corporels ..... 30 000 000 € par sinistre
Franchise ..... néant

> Dommages matériels et immatériels consécutifs ..... 15 000 000 € par sinistre
Franchise[1] ..... 500 €

> Défense ..... 300 000 € par sinistre
Franchise ..... néant

> Frais de retirement[2] ..... 30 000 € par sinistre
Franchise ..... 300 €

La garantie est toutefois limitée à 30 000 000 € par sinistre tous dommages confondus

1 pour les habitables et les bateaux à moteur, franchise portée à 10 % du montant des dommages avec minimum de 1 000 €, pas d'application de franchise lorsque les dommages sont causés par l'embarcation d'un assuré au cours d'une opération d'assistance.

2 Cette assurance garantit à l'assuré gardien du bateau de plaisance dans les cas donnant lieu à délaissement, le paiement des frais de retirement dont il pourrait être tenu responsable par les autorités en raison du naufrage et dont il ne serait pas recevable à se libérer par l'abandon de l'épave.

La présente attestation, délivrée pour valoir et servir ce que de droit, est valable du **21 mai 2025 au 31/12/2025.**

Elle est délivrée à titre de preuve de l'existence du contrat d'assurance. Elle ne peut engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

MAIF Associations & Collectivités
Service de Gestion Spécialisée
16-18 Bd de la Mothe
54000 NANCY

Nancy, le 21 mai 2025
MAIF, par délégation

Sociétaire : n° 4645606M **FEDERATION FRANCAISE DE VOILE**

INSURANCE CERTIFICATE -

JEAN ROBILLARD license number 0507753K is insured through the contract subscribed by the "Fédération Française de Voile" for the following activities:

Sailing boats where the length of the hull is less than 24 meters

Principal amounts covered :

- Third party liability
  - All damages..... € 30,000,000
  - Of which material damage is ..... € 15,000,000

  (Franchise : € 500[1])
- Criminal defence
  - Fees and charges ..... € 300,000
- Recourse..... with unlimited amount (minimum claim € 750)
- Cost of withdrawal..... € 30,000 (Franchise : € 300)

1 Franchise for the sums of 10% mini. € 1,000 for house and motor boats

The present certificate is issued as evidence of these rights and is valid from **21 mai 2025 to 31/12/2025.**

MAIF Associations & Collectivités
Service de Gestion Spécialisée
16-18 Bd de la Mothe
54000 NANCY

Signed in Nancy, on 21 mai 2025
For the MAIF, by delegation